

N/REF : 27/01/2026 10H41 C:264610 I:36766
V/REF : 1982710
V/Email reçu le Mardi 27/01/2026 a 10H41

CITYA HENRY

**30 ALLEE HENRI FRENAY
38000 GRENOBLE**

IMMEUBLE : LES VOUILLANTS
48 A 54 BUISSONNEES
38600 FONTAINE

St Martin-H, le 28 Janvier 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 52 BUISSONNEES FONTAINE LES VOUILLANTS

MOTIF : INTERVENIR POUR REFOULEMENT A PARTIR DES CAVES

Donneur d'ordre : Mme C. CARELLA

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 27/01/2026 A 10H30
INTERVENTION DEPUIS LES CAVES
DEBOUCHAGE HYDRAULIQUE DU PIED DE COLONNE A PARTIR DU REGARD DANS LES
CAVES JUSQU'AU COLLECTEUR
EXTRACTION DE LINGETTES ET DE MATIERE
CONTROLE DE L'ECOULEMENT
RACLAGE ET NETTOYAGE DU HALL D'ENTREE
RACLAGE ET NETTOYAGE DES CAVES (DESODORISANT)
REPLI CHANTIER

OBSERVATIONS : AS LCOMPTER Email envoyé le 27/01/26 a 12H30 Mme C. CARELLA

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs
interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,50	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	188,56	282,84
TOTAL H.T.				282,84
T.V.A. a 10,00%				28,28
TOTAL T.T.C.En EURO				311,12

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 28 Février 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN